

Le Conseil Municipal se joint à moi pour souhaiter à toutes et à tous une heureuse année 2015.

Vous trouverez dans ce nouveau bulletin des informations concernant l'avancement des projets et travaux.

Bonne lecture.

Le Maire, Jean- Claude DEGA

## > LA VOIRIE

**Pour 2015 ...** La commune par le biais de la commission Voirie a présenté à la Communauté de Communes VAL' COUSERANS la liste des voies communales nécessitant des travaux urgents. Les chemins proposés sont les suivants :

- Secteur Lastès : des travaux seront réalisés sur la 1<sup>ère</sup> partie de la route de Lastès (incluant les travaux de réparation de l'affaissement déjà commandés à l'Entreprise Malet).

- Le chemin du Vignau : du Cap d'Erp à l'embranchement de Ousach.

- La rue haute du hameau de Cap d'Erp

En attendant, des travaux de rebouchage ont été réalisés et le seront si nécessaires sur les chemins classés par les ouvriers VAL' COUSERANS.

Par ailleurs, une visite décennale des ouvrages d'art est programmée sur la passerelle d'Araux.

Des projets de voirie à l'étude par la commune :

- l'aménagement avec goudronnage et matérialisation de places de stationnement de la place de Lastès. La régularisation par voies amiables et d'expropriation est enfin terminée.

- La réalisation d'un revêtement tricouche sur un second tronçon du chemin de Saint - Jouanès (partie en pente empierrée à plusieurs reprises ces dernières années qui se détériore assez rapidement par grosses pluies).

Ces projets feront l'objet de demandes de subventions début 2015.

La convention de déneigement 2014/2015 a été reconduite avec l'entreprise JM SENTENAC et fils.

Le conventionnement garantit à la commune un délai d'intervention raisonnable. L'entrepreneur n'intervient néanmoins que sur demande de la mairie.

**En 2014... Des travaux d'entretien décidés en Conseil Municipal :** le fauchage de la voirie, compétence partagée entre la commune (pour les chemins ruraux) et VAL'COUSERANS (pour les voies communales) a été réalisé par Mr CHAPOT Paul, entrepreneur à ESCOSSE. Le chemin de Saurat, difficilement mécanisable, a été réalisé manuellement par Mr Mc QUILLAN Murray, entrepreneur à SAINT-GIRONS.

Des travaux ont été réalisés en novembre sur la piste du Col d'Ayens afin de la rendre plus praticable. JM SENTENAC, entrepreneur à SOULAN, a procédé au curage des fossés sur 2 km environ pour faciliter l'écoulement des eaux et a mis en place 70 Tonnes de gravier pour améliorer l'assise du chemin. La commune a également fait livrer 70 tonnes de gravier par P. SENTENAC, entrepreneur à SAINT-LIZIER, pour améliorer l'accès sur une partie du chemin rural dit « de Soulan à Araux » au départ du hameau d'Araux. Ce chemin dessert des habitations principales. La mise en place des matériaux a été réalisée bénévolement par des privés.

## > EAU POTABLE : Extension des réseaux d'eau potable

La commune a réalisé des travaux en urgence en juin 2014 pour raccorder au réseau d'eau potable la famille Knibbeler à Araux ; jusqu'à présent, ce foyer était raccordé à une source privée au débit aléatoire. Les travaux d'investissement et de restructuration des réseaux d'eau sont terminés avec l'extension du réseau Serrelongue - Ribech à Auziès - La Mole et la suppression de l'ancien captage. La commune bénéficiait depuis plusieurs années d'une dérogation pour l'utilisation du

captage ; les problèmes récurrents de qualité et parfois de potabilité, les exigences réglementaires et le souci de limiter le nombre de réseaux et donc les coûts liés à la gestion de l'eau potable, conduisent à la suppression de ce captage. Cette opération bénéficie d'une aide conséquente de l'Agence de l'Eau de 60 % (majorée de 5 % par le Conseil Général) qui s'engage dans les projets d'amélioration de la qualité de l'eau potable. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise JM SENTENAC et Fils.

## Plusieurs interventions nécessaires sur les réseaux d'eau suite à

### des problèmes de conformité / potabilité ou de fuites :

Dans le précédent bulletin, nous vous indiquions que la commune s'était conformée à toutes les exigences réglementaires en matière d'eau potable (périmètres de protection des captages, mise en place de capots hermétiques à bords recouvrants sur les ouvrages et d'un système de désinfection à base de chlore en tête du réseau de la Goute de la Mole (réseau Serrelongue - Cap d'Erp - Le Vignau). La commune réalise également régulièrement le nettoyage des réservoirs. Au printemps, il y eut un problème assez important sur le réseau de la Goute de la Mole (présence d'entérocoques et de coliformes) certainement lié aux travaux en cours de changement du capot sur le réservoir et aux conditions météorologiques particulières ; un nettoyage du réservoir et la mise en place du système de chloration ont permis un retour à la normale. Les réseaux d'Araux et de la Mole - Auziès ont également été concernés par des problèmes identiques.

L'Agence Régionale de la Santé informe la commune en cas d'analyses non-conformes. Si des restrictions de consommation ou l'interdiction de consommer l'eau sont exigées, la commune informe les usagers selon le cas par voie d'affichage, par distribution de papiers dans les boîtes à lettres ou par téléphone.

## > VIE ASSOCIATIVE

Voilà plusieurs années que l'association VAL D'ERP ANIMATIONS organise diverses manifestations pour maintenir et développer du lien social sur la commune. Mission accomplie !

En 2014, il y a eu la traditionnelle omelette de Pâques, l'apéritif du 1<sup>er</sup> mai offert par le comité des fêtes dans la toute nouvelle salle de la maison des associations, des jeux de plain air (pétanque, tir à l'arc...) et concours de pâtisserie au Col d'Ayens au mois de juillet, le repas de la fête annuelle sous chapiteau au Cap d'Erp début septembre, une après-midi « jeux de société », visionnage de films « Portraits de Paysans dans le Biros », goûter de gâteau façon « auberge espagnole », fabrication et dégustation de millas le 11 novembre et enfin un repas de fin d'année le 13 décembre dernier.

La maison des associations en service depuis le mois d'avril dont la vocation première est d'accueillir la vie associative, peut également être réservée par des particuliers.

La Fédération Départementale de Chasse par le biais de l'ACCA d'ERP a également réalisé du débroussaillage sur les pistes forestières.



Travaux à Araux

### > ASSAINISSEMENT AUTONOME

Les services de l'Etat ont rappelé dernièrement les obligations des collectivités et veillent dès à présent au respect de ces exigences.

La loi sur l'eau de 1992 confirme que la compétence d'assainissement revient aux collectivités locales. La loi sur l'eau de décembre 2006 oblige les contrôles des installations avant le 1er janvier 2013 et donc la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Autonome (S.P.A.N.C.).

La commune d'ERP gestionnaire du réseau d'eau potable est également compétente en matière d'assainissement. En Ariège, 12 communes n'ont pas encore créé ce service ; la plupart des communes ariégeoises ont transféré les compétences Eau et Assainissement à des Syndicats (SMDEA, Syndicat des Eaux du Couserans). Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public local chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;

#### - Contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

Les compétences du SPANC comprennent le contrôle de conception-réalisation sur les ouvrages neufs ou réhabilités, le contrôle diagnostic de l'existant et le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages existants. Les compétences facultatives sont l'entretien et la réhabilitation.

Les usagers contribuent au financement du SPANC pour service rendu par une redevance assainissement non collectif pour le contrôle au titre des compétences obligatoires, et pour l'entretien, au titre de ses compétences facultatives.

Afin de se conformer à la réglementation, le Conseil Municipal étudie les conditions techniques et financières de créer ou non un SPANC en régie ou de transférer la compétence à un syndicat ou bureau d'études. Réuni le 18 décembre, le Conseil Municipal n'a pas pu se déterminer. Des éléments complémentaires sont nécessaires.

Une prochaine réunion se tiendra en janvier 2015.

### > FORET

**La coupe affouagère 2015** : une coupe sera réalisée au plus tard fin mars 2015. Les personnes intéressées doivent s'inscrire à la mairie avant le 15 mars 2015. Rappel : les résidents



permanents ont droit à 8 stères, les résidents secondaires à 4 stères avec possibilité d'aller jusqu'à 8 si la quantité de bois marquée est suffisante avec priorité aux résidents principaux. Bois coupé et débardé en bord de piste. Tarif 23 €/stère.

### > DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT

#### **Construction d'un local de rangement mis à disposition de l'ACCA en période de chasse**

Comme prévu par délibérations du 27 août et 12 décembre 2013, un local de rangement de 20 m<sup>2</sup> d'emprise au sol a été construit par l'entreprise JM DEDIEU sur la plateforme communale à Serrelongue route de Lastès. Une convention fixant les modalités de mise à disposition et un loyer de 100 € par saison de chasse a été signée avec l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) d'ERP.

#### **Renouvellement du mobilier de bureau à la mairie**

La commune d'ERP comme d'autres communes de VAL' COUSERANS et d'autres collectivités locales du COUSERANS a bénéficié gratuitement de nouveaux bureaux, armoire et chaises dans le cadre du renouvellement de l'ensemble du mobilier d'une grosse entreprise toulousaine. Mr MIROUSE, Maire de Clermont et salarié de cette entreprise est à l'origine de cette opération avantageuse pour la commune.

#### **Aménagement du garage de la mairie**

L. PUJOL ouvrier communal et des élus bénévoles ont aménagé des rangements et un grenier dans le garage attenant à la mairie ; le local est utilisé conjointement par la commune et l'association VAL D'ERP ANIMATIONS.

#### **L'aménagement des abords de la mairie ...**

Afin de répondre favorablement aux demandes des nombreux pétitionnaires de la Sauvegarde de l'ancienne mairie, de l'ACCA, les projets d'amélioration du cadre de l'actuelle mairie comprenant la démolition de l'ancienne mairie ont été retardés.

Les travaux devraient intervenir début 2015, ainsi que la reconstruction d'un préau couvert et ouvert dans un esprit de rénovation et de conservation du patrimoine à l'emplacement de l'ancienne mairie.

#### **...et de la maison des associations**

Des travaux de construction d'un mur pour retenir la terre en amont de la maison, de végétalisation, d'aménagement de la place de stationnement handicapé seront réalisés en 2015.

### > ENCOMBRANTS EN 2015

Les ramassages 2015 auront lieu les 23/24 mars, 18/19 mai, 06/07 juillet, 12/12 octobre, 23/24 novembre.

Vous devez prévenir la mairie le vendredi précédent soit par téléphone soit par mail en précisant la nature et la quantité des encombrants. Merci de respecter ces consignes.

Le service de collecte en porte à porte des encombrants vient en complément des déchèteries, et non en remplacement de celles-ci. Pour plus de renseignements, SICTOM DU COUSERANS au 05.61.66.69.66 ou [www.sictom-couserans.fr](http://www.sictom-couserans.fr)

Les encombrants, faisant l'objet de collecte en porte à porte, comprennent les équipements ménagers usagés métalliques ou non, tels que :

-Mobilier : matelas, sommiers, meubles usagés (tables, chaises, fauteuils, canapés, armoires...)

-Gros électroménager froid ou hors-froid : réfrigérateurs, cuisinières, congélateurs, fours, machines à laver, téléviseurs...

-Autres biens d'équipement : vélos, poussettes, landaus, tondeuses, chaudières à fuel acceptées si bien vidées...

Les encombrants doivent obligatoirement être placés à l'extérieur devant l'habitation de la personne collectée dans un endroit accessible. Les objets doivent être rangés de façon à ne pas gêner la circulation et, si possible, la veille de la collecte.

Récupération des véhicules hors d'usage 2015 : semaines du 26 au 30 janvier, du 18 au 22 mai et du 21 au 25 septembre. Il faut obligatoirement : - l'original de la carte grise avec mention « destruction le .... » + signature, un certificat de cession (rempli et signé par le propriétaire sans oublier de compléter et signer le certificat de vente). Envoyer les 3 exemplaires impérativement sinon le dossier est rejeté, une déclaration d'achat (remplir et signer uniquement la partie bleutée : « certificat de vente »), un certificat de non-gage, une photocopie de la carte d'identité du propriétaire.